

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2024

Le jeudi 21 mars 2024 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 25 mars 2024 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

### A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/02/2024.
- 3- Délibération : approbation des nouveaux tarifs de location des salles des fêtes de Lasson et Secqueville-en-Bessin et du Centre des animations de Rots.
- 4- Délibération : autorisation à rembourser le ravitaillement en essence du bus de ramassage scolaire.
- 5- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec le Conseil départemental pour l'affichage publicitaire dans l'arrêt de bus de la route de Caen.
- 6- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la cession de la parcelle BK 30 p1.

### B- PROJETS STRUCTURANTS

- 7- Délibération : classement de la parcelle BI 157 dans le domaine public.
- 8- Délibération : résidence intergénérationnelle – autorisation à Monsieur le Maire pour la cession d'une partie de la parcelle BI 158.
- 9- Délibération : projet de construction d'une crèche de 30 berceaux – demande de subvention au Conseil départemental du Calvados.

### C- ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- 10- Délibération : rythmes scolaires - renouvellement de la demande de dérogation (semaine de 4 jours).

### D- BUDGET - FINANCES

- 11- Délibération : budget principal – approbation du Compte de gestion 2023, vote du Compte administratif 2023, affectation du résultat de l'année 2023 vers l'année 2024 et vote du budget primitif 2024.
- 12- Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-Germain – approbation du Compte de gestion 2023, vote du Compte administratif 2023, affectation du résultat de l'année 2023 vers l'année 2024 et vote du budget primitif 2024.
- 13- Délibération : vote des taux d'imposition directs pour l'année 2024.
- 14- Délibération : attribution de la subvention au CCAS pour l'année 2024.
- 15- Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.
- 16- Délibération : attribution des subventions aux Caisses des écoles pour l'année 2024.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024 à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Etaient présents** : Michel BOURGUIGNON, Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, Mme Laëticia BLIN, Mme Aurore BRUAND (à partir du point 15), M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER (à partir du point 11), Mme Marianne PIERRE (à partir du point 6), Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU.

**Absents excusés** : Mme Aurore BRUAND (jusqu'au point 14), M. Francis JULIEN, M. Thomas PAULMIER (jusqu'au point 10), Mme Marianne PIERRE (jusqu'au point 5), Mme Joelle SOREL, M. Gérard VARLET.

**Absents non excusés** : aucun.

**Pouvoirs** : Mme Aurore BRUAND à Mme Marie-José LUCAS (jusqu'au point 14), M. Francis JULIEN à M. Alain DELHOMMEAU, M. Thomas PAULMIER à M. Paul DOUESNEL (jusqu'au point 10), M. Gérard VARLET à M. Alain FAVRE.

#### 1-) **Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Alain FAVRE est désigné comme secrétaire de séance.

**2-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/02/2024.**

Contexte : Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 26/02/2024 a été envoyé aux conseillers municipaux le 15/03/2024 pour connaître les éventuelles demandes de modification.  
Suite à cet envoi, aucune demande de modification n'a été reçue.

Proposition : approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 26/02/2024.

Approbation du Conseil municipal par 20 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Marie-José LUCAS).

**3-) Délibération : approbation des nouveaux tarifs de location des salles des fêtes de Lasson et Secqueville-en-Bessin et du Centre des animations de Rots.**

Contexte : Suite à une étude sur l'augmentation des coûts de consommation d'énergie sur lesdites salles, la modification des tarifs de location apparaît comme une solution pour limiter les surcoûts de fonctionnement pour ces bâtiments. Actuellement la Commune de Rots propose 6 salles à la location : Centre des Animations de Rots, Grange aux Dîmes de Rots, salle des fêtes de Lasson, préau du Centre d'animation de Lasson, salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin et salle Maurice DODEMAN à côté de la mairie de Secqueville-en-Bessin.

Il est proposé d'augmenter le tarif des 3 salles et proportionnellement le montant des acomptes ainsi que de rajouter un forfait « chauffage ».

- Centre des Animations de Rots :
  - pour les habitants de la Commune, le tarif passe de 500€ à 550€ (salle + hall) et de 550€ à 650€ (salle + hall + cuisine),
  - pour les habitants hors Commune, aucun changement,
  - forfait chauffage de 80€ pour les locations du 15 octobre au 15 avril.
- Salles des fêtes de Lasson et Secqueville-en-Bessin :
  - pour les habitants hors Commune, le tarif passe de 350€ à 380€,
  - pour les habitants de la Commune, aucun changement,
  - forfait chauffage de 50€ pour les locations du 15 octobre au 15 avril.

Proposition : approuver les tarifs applicables à ces 3 salles ainsi que la mise en place du forfait « chauffage » pour les contrats signés après le 25/03/2024.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**4-) Délibération : autorisation à rembourser le ravitaillement en essence du bus de ramassage scolaire.**

Contexte : Pour le ravitaillement en carburant du bus de ramassage scolaire, la conductrice doit aller dans les stations où la Commune a ouvert un compte car cette dernière n'a pas de carte bancaire et ne peut pas payer en monétique.

Habituellement, un compte est ouvert pour la station Cora et un autre pour celle de BP. Le 14/03/2024, la conductrice n'a pas pu effectuer le ravitaillement car la station Cora était en travaux et le compte BP n'avait pas été renouvelé.

Monsieur le Maire a donc dû payer en urgence le ravitaillement d'un montant de 198.05 € TTC avec ses propres deniers.

Proposition : autoriser le remboursement de 198.05€ TTC à Monsieur le Maire pour le ravitaillement en carburant du bus de ramassage scolaire.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**5-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec le Conseil départemental pour l'affichage publicitaire dans l'arrêt de bus de la route de Caen.**

Contexte : Par sa délibération n°56-05-2018 du 16/04/2018, le Conseil municipal a autorisé le Maire de la Commune de Rots à signer une convention avec le Conseil départemental pour le transfert de l'abribus « Rots Centre » situé route de Caen.

Cette convention arrivant à échéance le 31/12/2023, le département souhaite reconduire les conditions d'affichage de celle-ci à compter de 2024 et à travers une nouvelle convention.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Conseil départemental la convention relative aux modalités d'affichage sur tous les abribus concernés.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**6-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la cession de la parcelle BK 30 p1.**

Contexte : Mme LEGRAND et M. HAREL, propriétaires et habitants de l'habitation située sur la parcelle BK 14, chemin des écoles, ont demandé s'il était possible d'annuler la servitude de passage pour les manœuvres du véhicule chargé du ramassage des ordures ménagères sur leur petite parcelle qui sert pour accéder à l'entrée de leur habitation. Il souhaite également agrandir l'accès à leur propriété.

En réponse, les élus ont proposé la cession de la parcelle BK 30p1 à l'euro symbolique. En contrepartie, il est demandé à Mme LEGRAND et M. HAREL d'aménager le terrain pour permettre les manœuvres du véhicule chargé du ramassage des ordures ménagères.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à céder la parcelle BK 30p1 (69 m<sup>2</sup>) à l'euro symbolique à Mme LEGRAND et M. HAREL,
- dire que Mme LEGRAND et M. HAREL devront prendre à leur charge les aménagement nécessaires aux manœuvres du véhicule chargé du ramassage des ordures ménagères,
- dire que les frais de géomètre sont à la charge de l'acheteur,
- dire que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Approbation du Conseil municipal par 18 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

**7-) Délibération : classement de la parcelle BI 157 dans le domaine public.**

Contexte : Il est rappelé que selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public,
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public (CE, 28 avril 2014, commune de Val d'Isère, n° 349420).

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

La parcelle BI 157 est un chemin piéton qui permet de circuler à pied le long de rue Saint Germain (RD 170) et qui sert également de chemin de promenade derrière le Centre des Animations, le gymnase, la maison de santé et la bibliothèque de Rots. Par conséquent, elle est bien affectée à l'usage du public.

Proposition : procéder au classement, dans le domaine public communal, de la parcelle BI 157 et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**8-) Délibération : résidence intergénérationnelle – autorisation à Monsieur le Maire pour la cession d'une partie de la parcelle BI 158.**

Contexte : La société Kaufman and Broad a été retenue pour son projet de résidence intergénérationnelle qui concerne la partie basse de la parcelle BI 158 pour une superficie d'environ 6 416 m<sup>2</sup> désignée « Lot A » (voir plan annexé). Pour que le projet puisse être réalisé, il est nécessaire de céder cette partie de terrain à la société Kaufman and Broad.

Monsieur le Maire propose de vendre la partie de la parcelle BI 158 désignée « Lot A » au prix de 442 117 € à la société Kaufman and Broad. Il précise que le raccordement aux réseaux publics nécessite un passage par la parcelle BI 157 qui appartient dorénavant au domaine public de la Commune.

Proposition : dire que la parcelle BI 157 a fait l'objet d'une décision de classement dans le domaine public et donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour :

- la signature d'une promesse de vente avec la société Kaufman and Broad concernant une partie de la parcelle communale BI 158 désignée « Lot A » d'une superficie d'environ 6 416 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 442 117,00€ HT avec une variation par mètre carré de 67€ en plus ou en moins par rapport à 6 416,00 m<sup>2</sup> après l'opération de bornage. Il y aura lieu d'ajouter le montant de la TVA sur la marge au montant final de la vente,
- la signature de l'acte de vente,
- la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- consentir toutes les servitudes nécessaires à l'opération,
- accepter toutes les servitudes dont la Commune bénéficiera.

Approbation du Conseil municipal par 19 voix pour, 1 contre (M. Paul DOUESNEL) et 2 abstentions (Mme Coraline BARROIS et Mme Véronique DELATROETTE).

**9-) Délibération : projet de construction d'une crèche de 30 berceaux – demande de subvention au Conseil départemental du Calvados.**

Contexte : Le projet de construction d'une nouvelle crèche de 30 berceaux est éligible à une subvention du Conseil départemental du Calvados au titre du Contrat de territoire entre la CU Caen la mer et le Conseil départemental.

Monsieur le Maire a besoin de l'autorisation du Conseil municipal pour demander cette subvention.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental du Calvados au titre du Contrat de territoire entre la CU Caen la mer et le Conseil départemental du Calvados pour le projet de construction d'une nouvelle crèche de 30 berceaux.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**10-) Délibération : rythmes scolaires - renouvellement de la demande de dérogation (semaine de 4 jours).**

Contexte : Depuis le décret 2013-77 du 24/01/2013, les temps scolaires sont organisés sur un rythme de 4,5 jours par semaine. Depuis le décret 2017-1108 du 27/06/2017, il est possible d'obtenir une dérogation sur demande conjointe du direct(rices)(eurs) académique des services de l'éducation nationale, du Maire et des direct(rices)(eurs) d'école.

Cette dérogation permet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours et donc d'avoir un rythme scolaire de 4 jours par semaine au lieu de 4.5 jours.

Par sa délibération n°06-01-2018 du 08/01/2018, le Conseil municipal de Rots a déjà autorisé Monsieur le Maire à demander cette dérogation.

Proposition : approuver le choix du Conseil d'école de passer à un rythme scolaire basé sur des semaines de 4 jours et autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine de 4,5 jours comme le prévoit le décret n°2017-1108 du 27/06/2017.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**11-) Délibération : budget principal – approbation du Compte de gestion 2023, vote du Compte administratif 2023, affectation du résultat de l'année 2023 vers l'année 2024 et vote du budget primitif 2024.**

**a. Budget principal – approbation du Compte de gestion 2023.**

Contexte : Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2023 du budget principal dressé par le receveur municipal.

Recettes de fonctionnement 2023	3 417 253,46 €
Dépenses de fonctionnement 2023	2 829 301,75 €
Recettes d'investissement 2023	2 512 071,10 €
Dépenses d'investissement 2023	2 650 774,81 €

Proposition : approuver le Compte de gestion du budget principal 2023.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**b. Budget principal – vote du Compte administratif 2023.**

Contexte : M. Michel BOURGUIGNON, Maire de la Commune de Rots quitte la salle. Les résultats de l'exercice 2023 pour le budget principal sont les suivants :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	1 409 271,07 €
Recettes de fonctionnement 2023	3 417 253,46 €
Dépenses de fonctionnement 2023	2 829 301,75 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>1 997 222,78 €</b>
Déficit d'investissement antérieur reporté	344 944,54 €
Recettes d'investissement 2023	2 512 071,10 €
Dépenses d'investissement 2023	2 650 774,81 €
<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>483 648,25 €</b>
Restes à réaliser recettes	1 002 650,56 €
Restes à réaliser dépenses	1 492 867,07 €

Proposition : approuver le Compte administratif 2023 du budget principal.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**c. Budget principal – affectation du résultat de 2023 sur 2024.**

Contexte : L'affectation de résultat suivante est présentée.

Résultat de clôture cumulé	
Excédent de fonctionnement	1 997 222,78 €
Déficit d'investissement	483 648,25 €
Restes à réaliser recettes	1 002 650,56 €
Restes à réaliser dépenses	1 492 867,07 €
Décision d'affectation du résultat sur le budget principal 2023	
Excédent d'investissement capitalisé (compte 1068)	973 864,76 €
Recettes de fonctionnement (compte 002)	1 023 358,02 €
Dépenses d'investissement (compte 001)	483 648,25 €

Proposition : approuver l'affectation de résultat de 2023 sur 2024 du budget principal.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**d. Budget principal – vote du budget primitif 2024.**

Contexte : Le budget primitif du budget principal pour l'année 2023 est présenté. Après l'examen des comptes par le Conseil municipal, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer.

Proposition : approuver le budget primitif 2024 du budget principal équilibré en sections de fonctionnement et en suréquilibre en sections d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses	: 4 690 549.02 €
	recettes	: 4 690 549.02 €
Section d'investissement :	dépenses	: 6 185 184.02 €
	recettes	: 7 164 274.34 €

Approbation du Conseil municipal par 17 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (Mme Coraline BARROIS, Mme Aurore BRUAND, Mme Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL et Mme Marie-José LUCAS).

**12-) Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-Germain – approbation du Compte de gestion 2023, vote du Compte administratif 2023, affectation du résultat de l'année 2023 vers l'année 2024 et vote du budget primitif 2024.**

**a. Budget annexe lotissement rue de Saint-Germain – approbation du Compte de gestion 2023.**

Contexte : Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2023 du budget annexe lotissement rue Saint-Germain dressé par le receveur municipal.

Recettes de fonctionnement 2023	0.00 €
Dépenses de fonctionnement 2023	0.00 €
Recettes d'investissement 2023	0.00 €
Dépenses d'investissement 2023	0.00 €

Proposition : approuver le Compte de gestion du budget annexe lotissement rue Saint-Germain 2023.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**b. Budget annexe lotissement rue Saint-Germain – vote du Compte administratif 2023.**

Contexte : M. Michel BOURGUIGNON, Maire de la Commune de Rots quitte la salle.

Les résultats de l'exercice 2023 pour le budget annexe lotissement rue Saint-Germain sont les suivants :

Excédent/Déficit de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Recettes de fonctionnement 2023	0.00 €
Dépenses de fonctionnement 2023	0.00 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>0.00 €</b>

Déficit d'investissement antérieur reporté	289 056.00 €
Recettes d'investissement 2023	0.00 €
Dépenses d'investissement 2023	0.00 €
<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>289 056.00 €</b>
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €

Proposition : approuver le Compte administratif 2023 du budget annexe lotissement rue Saint-Germain.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**c. Budget annexe lotissement rue Saint-Germain – affectation du résultat de 2023 sur 2024.**

Contexte : L'affectation de résultat suivante est présentée :

Résultat de clôture cumulé	
Excédent de fonctionnement	0.00 €
Déficit d'investissement	289 056.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Décision d'affectation du résultat sur le budget principal 2023	
Excédent d'investissement capitalisé (compte 1068)	0.00 €
Recette de fonctionnement (compte 002)	0.00 €
Dépense d'investissement (compte 001)	289 056.00 €

Proposition : approuver l'affectation de résultat de 2023 sur 2024 du budget annexe lotissement rue Saint-Germain.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**d. Budget annexe lotissement rue Saint-Germain – vote du budget primitif 2024.**

Contexte : Le budget primitif du budget annexe lotissement rue Saint-Germain pour l'année 2024 est présenté. Après l'examen des comptes par le Conseil municipal, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer.

Proposition : approuver le budget primitif 2024 du budget annexe lotissement rue Saint-Germain équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :	
- dépenses :	0,00 €
- recettes :	0,00 €
Section d'investissement :	
- dépenses :	289 056.00 €
- recettes :	289 056.00 €

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**13-) Délibération : vote des taux d'imposition directs pour l'année 2024.**

Contexte : Par rapport à 2023, les bases ont évolué de la manière suivante :

Type de Taxe	Bases 2023 effectives	Bases 2024 prévisionnelles
T.F.B. (Taxe Foncière sur le Bâti)	3 688 726 €	3 792 000 €
T.F.N.B. (Taxe Foncière sur le Non Bâti)	224 640 €	66 478 €
T.H (Taxe d'Habitation)	114 837 €	10 754 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés pour l'année 2023.

Type de Taxe	Bases prév	Taux 2023	Taux 2024	Produit 2024
TFB	3 792 000 €	46.15 %	46.15 %	1 750 008 €
TFNB	66 478 €	27,85 %	27.85 %	66 478 €
TH	10 754 €	10.69 %	10.69%	10 754 €
				1 827 240 €

Proposition : approuver les taux d'imposition directe 2024 ci-dessus.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**14-) Délibération : attribution de la subvention au CCAS pour l'année 2024.**

Contexte : Cette année le C.C.A.S. demande 15 000 € de subvention à la Commune.

Proposition : autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € au CCAS pour l'année 2024.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**15-) Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.**

Contexte : Monsieur Jacky BESNIER, adjoint au Maire en charge des associations propose les attributions de subvention.

Proposition : attribuer les subventions proposées aux associations pour l'année 2024 pour un total de 68 160 €.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**16-) Délibération : attribution des subventions aux Caisses des écoles pour l'année 2024.**

Contexte : Tous les ans, la Commune attribue une subvention à la caisse de l'école maternelle et à celle de l'école élémentaire pour les aider à organiser des sorties.

Comme l'année dernière, il est proposé d'attribuer 23 € par élève. D'après le dernier Conseil d'école qui a eu lieu le 19/03/2024, les effectifs actuels sont les suivants :

- École maternelle : 74 élèves
- École élémentaire : 146 élèves

Proposition : attribuer les subventions suivantes :

- École maternelle : 1 702 €
- École élémentaire : 3 358 €

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et quarante-cinq minutes.**